

SOMMAIRE

Santé au travail 2025 : un bilan mitigé	1
Commissions santé du CSEC : nos élus agissent, la direction doit suivre	2

SANTÉ AU TRAVAIL 2025 : UN BILAN MITIGÉ

Plus de 1 000 accidents du travail

En 2025, le nombre d'accidents du travail avec arrêt diminue légèrement avec 1 165 accidents recensés, soit plus de 1 000 accidents par an depuis 3 ans. Même si leur fréquence baisse, leur taux de gravité ne cesse d'augmenter.

6 accidents mortels en 2025

Dont 5 décès pour malaise en situation de télétravail. Cette situation met en évidence les risques liés à l'isolement et au déclenchement tardif des secours.

Les chutes et trajets, premières causes d'accident :

Les accidents de trajet représentent 40% des accidents : éloignement des lieux de travail en lien avec la politique immobilière, mobilité douce, ... Les chutes de plein pied ou en dénivelé restent la seconde cause d'accidents.

127 salariés handicapés à la suite d'accidents

Cet indicateur comptabilise les taux d'incapacité permanente dépassant 10%. Les procédures de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), par essence individuelles et confidentielles ne sont pas comptabilisées.

Analyse de la CFE-CGC

Ces résultats ne démontrent pas une réelle amélioration de la situation. La délégation CFE-CGC Orange a proposé plusieurs pistes concrètes afin d'agir davantage sur les causes des risques et de mieux protéger les salariés.

Repenser la prévention primaire

De nombreux indicateurs témoignent d'une fragilisation des conditions de travail et interrogent l'efficacité de la prévention primaire. La prévention ne peut se limiter à accompagner les conséquences des risques. Elle doit permettre d'agir en amont sur l'organisation du travail qui génèrent ces risques.

13 maladies professionnelles reconnues

Le nombre de maladies professionnelles reconnues est globalement faible au regard du nombre de salariés de l'entreprise. Pour toute démarche, les salariés doivent se rapprocher de leur médecin du travail.

934 agressions et incivilités

En 2025, 934 incidents ont été déclarés sur la typologie « sécurité des personnes ». Ce total comprend 913 agressions verbales, 21 agressions physiques et 2 séquestrations. Les salariés en boutiques, en centres de relation client et dans les métiers d'intervention sont particulièrement exposés. Chaque incident doit être déclaré, analysé et suivi.

5% d'absentéisme

Le taux d'absentéisme reste dans la moyenne du secteur. Au 1^{er} semestre 2026, les absences de courte durée ont régressé, possiblement sous l'effet du télétravail qui favorise le maintien en activité malgré des problèmes de santé.

Reconstruire la prévention autour du télétravail

Des milliers de salariés pratiquent le télétravail régulier ou occasionnel. La Direction doit interroger les conditions de travail afin de garantir la sécurité d'un salarié lorsqu'il travaille à distance et qu'il est, par définition, en situation de travailleur isolé.

Renforcer la formation des salariés

Seulement 27 % des salariés ont suivi une formation en santé, sécurité et conditions de travail. Nous demandons un véritable plan de formation à destination de l'ensemble des salariés

Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#)

COMMISSIONS SANTE DU CSEC : NOS ELUS AGISSENT, LA DIRECTION DOIT SUIVRE

La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail Centrale (CSSCTC) s'est réunie une fois pour examiner le projet d'évolution de l'organisation des activités cloud : regroupement des activités cloud Innovation et SCE au sein de OINIS.

La Commission de Prévention des Risques Professionnels et de Promotion de la Santé au Travail (CPRPPST) a examiné treize dossiers au 1^{er} semestre. Ils couvrent l'accidentologie, les risques psychosociaux, les transformations, les outils d'évaluation, l'accueil sécurité, les risques environnementaux, le maintien dans l'emploi et les dispositifs d'accompagnement. La délégation CFE-CGC a analysé chacun de ces sujets. Elle reconnaît les avancées présentées, mais elle en mesure aussi les limites à partir du travail réel, de la prévention primaire et de l'effectivité des protections.

959 dossiers ont été ouverts au Numéro Vert de la ligne d'écoute salariés (IAPR)

En augmentation de plus de 11 % par rapport à 2024 pour le nombre de dossiers au numéro vert d'écoute salariés, et en hausse de 3 % où 424 signalements ont été enregistrés au numéro bleu managers et RH. Les motifs professionnels restent majoritaires, à 58 % pour le Numéro Vert et 52 % pour le Numéro Bleu.

181 signalements contre 174 en 2024 de harcèlement sexuel, discrimination et violences au travail.

132 nouvelles saisines de situations individuelles complexes

180 situations clôturées et un taux de clôture de 85 %. Mais 50 % des situations accompagnées sont qualifiées de situations professionnelles dégradées et 60 % sont particulièrement épineuse à résoudre. Ce résultat doit nourrir la prévention primaire.

6 484 salariés ont été accompagnés par le Service Social au Travail soit 11,36 % des effectifs du Groupe.

828 interventions relatives à l'invalidité, ainsi que 1 209 aides attribuées à 732 bénéficiaires pour 1,668 million d'euros.

Près de 1 000 salariés accompagnés sont des aidants (de leurs conjoints, de leurs enfants, de leurs parents).

Le rapport du Service de Prévention et Santé au travail (SPST) constitue, lui aussi, un document d'alerte. Il décrit, de nouveau, l'intensification et la complexification du travail, la perte de repères, l'anxiété, les troubles du sommeil, les conflits de valeurs et le sentiment d'insécurité face à l'avenir des

métiers. Dans le même temps, les actions en milieu de travail passent de 8 691 à 7 691 heures, les visites de locaux de 193 à 137 et les sollicitations de l'employeur pour les projets de 424 à 293.

Analyse de la CFE-CGC

Les signaux d'alerte en termes de RPS, santé et vulnérabilités doivent être transformés en actions de prévention primaire.

La délégation CFE-CGC a rappelé que les travaux de la CPRPPST doivent conduire à des actions concrètes de prévention et ne pas se limiter à un simple bilan.

Les risques psychosociaux et les situations de souffrance au travail demeurent des sujets majeurs. L'entreprise doit agir sur l'organisation, la charge de travail, le management et les transformations, et pas uniquement accompagner les situations une fois qu'elles sont dégradées.

La délégation CFE-CGC demande que les travaux de la commission permettent systématiquement de :

- Relier les signalements, les bilans et les événements à des actions de prévention primaire sur l'organisation et le travail réel ;
- Tracer les actions annoncées, leur calendrier, leurs responsables, leurs moyens et les indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité ;
- Objectiver la charge et les moyens des préventeurs, du SPST, du Service Social du Travail, des managers et des acteurs de proximité ;
- Associer en amont le Service de Prévention et Santé au Travail, les préventeurs et les représentants du personnel, puis rendre compte des suites données à leurs recommandations ;
- Fiabiliser et consolider les données nationales et locales, y compris pour le télétravail, les entreprises extérieures et les situations non qualifiées juridiquement ;
- Programmer en CPRPPST les retours nécessaires afin de vérifier l'application concrète et homogène des dispositifs présentés.

Pour la CFE-CGC Orange, la santé et les conditions de travail ne sont pas une variable d'ajustement. Elles doivent être protégées par des moyens, une prévention effective et un suivi concret des engagements.

Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#)



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !

Gaëtan Absalon
Sylvain Besse
Michel Dana
Fabien Esnault
Valérie Giraud
Laurence Le Bott
Anne Lefrans
Leila Belayachi
Pierre Emmanuel Deschaumes

Abdelkrim Daouadji
Laurent Delavigne
Philippe Drouet
Laurence Dulon
Raphaël Erudel
Mireille Garcia
Laurent Martin

